

LUNDI 27 JUIN 2022

## **Le Département engage 6.9 millions d'euros pour les revalorisations salariales des personnels du médico-social**

La crise sanitaire a montré, s'il en était besoin, les compétences et la réactivité des professionnels de l'accompagnement social et médico-social. L'enjeu aujourd'hui est de travailler sur l'attractivité de ces métiers afin d'en préserver le maillage territorial, indispensable à un accompagnement adapté de chaque Deux-Sévrien en situation de fragilité.

Engagé pour l'attractivité de ces métiers notamment en finançant une plate-forme de pré-recrutement visant à soutenir les employeurs et à accompagner les candidats dans leur prise de poste, le Département des Deux-Sèvres prend également toute sa part dans la revalorisation des métiers du médico-social induite par les lois Ségur I et Ségur II. Lors de la séance publique du 27 juin 2022, la collectivité inscrit un crédit de **6.9 millions d'euros soit plus d'un tiers des dépenses nouvelles de son budget supplémentaire** pour la prise en charge de ces revalorisations. Au sein de la collectivité, les secteurs personnes âgées, personnes en situation de handicap, ressources humaines et enfance-famille sont concernés par cette revalorisation mensuelle de 183 euros nets soit des dépenses supplémentaires respectives suivantes pour le Département des Deux-Sèvres de :

- 3.915 millions d'euros pour les personnels des Services d'aide à domicile ;
- 1.6 million d'euros pour les salaires de 500 professionnels intervenant dans les foyers de vie et foyers d'accueil médicalisé pour personnes en situation de handicap ;
- 921 000 euros pour les agents du secteur médico-social de la collectivité ;
- 300 000 euros pour les revalorisations salariales de professionnels de 4 Maisons d'enfants à caractère social et 198 000 euros pour les revalorisations salariales des agents de la Maison de l'enfance.

CONTACT PRESSE 

**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication  
Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51